

ni le jour ni la nuit. Alors je fis une neuvaine à Ste. Anne. Aucun changement ne se produisit dans l'état de l'enfant. Sans me décourager, j'entrepris une seconde neuvaine, puis une troisième, à la fin de laquelle mon enfant recouvra le sommeil. Depuis lors il dort toujours bien.

C. P. L.

JOLIETTE.—Le 17 juillet de l'an dernier, après un pèlerinage à la Bonne Ste. Anne, je fus radicalement guérie d'une maladie que plusieurs médecins avaient traitée sans y apporter de soulagement. ***

QUÉBEC.—Vers la fin d'octobre dernier, une personne des environs de Québec avait contracté une dette de \$80 qui devenait due le 1er novembre. Dans le cas où la somme ne serait pas remboursée ce jour-là, le créancier devenait de suite propriétaire de la maison du débiteur. On en était donc rendu à la veille de la Toussaint, et malgré tous les efforts possibles pour se procurer de l'argent, on n'avait pu réunir la somme voulue. Huit heures du soir étaient sonnées, et pas une lueur d'espérance. Dans quatre heures il faudrait quitter la maison, car le créancier devait l'occuper de suite.

On eut donc recours à la prière, et Ste. Anne ne fut pas oubliée. On promit de publier le fait dans les Annales de la Bonne Ste. Anne, si elle leur procurait les moyens de s'acquitter.

On pria avec confiance, et ce ne fut pas sans succès, car vers huit heures et demie une personne inattendue vint offrir de fournir le mon-